

# La collecte des vêtements usagés en grande souffrance

Les collecteurs de vêtements ne sont plus vidés depuis mars. La filière est à l'arrêt. Des tonnes vont finir à la poubelle.



À Châteauneuf, des tonnes de linge sont promises à la poubelle.

Photo Renaud Joubert

Frédéric BERG  
f.berg@charentelibre.fr

Des tonnes de vêtements qui pourrissent faute de pouvoir être mis à la vente ou recyclés. Dans les locaux de l'association «Le soleil est la terre» basée à Châteauneuf, le constat est «très préoccupant»: «On ne peut plus vider les conteneurs, tous pleins. Les gens déposent des sacs à côté, ils prennent l'eau et les vêtements sont bons pour la poubelle», déplorent Joël Seguin, le président et Bernard Etanchaud, le trésorier. L'association, qui gère 22 collecteurs dans l'ouest charentais, ne sait pas ce qu'elle va faire des stocks. «Habituellement, les vêtements en bon état, on les propose dans notre

magasin, les autres partaient vers la filière du recyclage pour de l'isolation phonique, du tissu pour l'industrie automobile. Le problème, c'est que les collectes pour le recyclage n'ont pas repris», détaille Joël Seguin.

## «Il faut patienter»

Autre souci, les normes sanitaires. «Pour le linge en bon état, il faudrait le laver à 60 °C avant la revente, ce qui exclut trois-quarts des vêtements. Quant aux vêtements foutus, il faut les porter à la déchetterie pour un coût que l'on ne peut assumer», ajoute le président de l'association charentaise qui lance un appel: «Il ne faut pas déposer de sacs de vêtements au pied des con-

tainers. Il faut patienter.»

Le prix de rachat de la tonne de vêtements s'est effondré depuis le confinement. De 200 euros la tonne à 50 euros par quelques entreprises «opportunistes». «On doit assumer 250 km de collecte par semaine, plus le loyer, bref, ça devient très tendu», ajoute Bernard Etanchaud. La plupart des autres associations qui acceptent les dons de vêtements passent le même message de patience. Si Emmaüs accepte seulement les dons de particuliers, La Croix-Rouge refuse tout dépôt, appliquant une consigne nationale qui pourrait être levée la semaine prochaine. Les entreprises de la filière du recyclage comme Le Relais ou la Tresse ont annoncé la reprise progressive des collectes.

# Mosquée de Poitiers: les militants de Génération identitaire relaxés

Cinq militants d'extrême droite, condamnés en 2017 pour l'occupation du toit de la mosquée, ont été relaxés par la prescription.

Cinq militants du mouvement d'extrême droite Génération identitaire, condamnés en 2017 pour l'occupation spectaculaire du toit d'une mosquée en construction à Poitiers, ont été relaxés hier.

Fin 2017, le tribunal correctionnel de Poitiers les avait condamnés à un an de prison avec sursis pour «provocation à la haine raciale» et «dégradations», après des faits remontant à octobre 2012, lorsque 73 militants de ce mouvement avaient investi le chantier d'une mosquée avec des banderoles et des slogans hostiles à l'immigration et aux musulmans. Dans son arrêt, la cour d'appel a «infirmé» ce jugement, en raison notamment de la «prescription de l'action publique» pour les faits de «provocation à la discrimination et à la haine» raciale, a précisé la source judiciaire. En ce qui concerne les faits qualifiés en délits de «destructions, dégradations et détériorations», la Cour les a requalifiés sous le régime de la contravention, soit en dégradations légères, et constaté également la «prescription» pour tous ces faits. «Ils s'en sortent par la petite porte», a regretté Gérald



Les militants s'étaient installés sur le toit de la mosquée en construction. Photo COR/AFP

Froidfond, l'avocat de la communauté musulmane, qui se voit donc déboutée de ses demandes. Il a fait savoir qu'il ne formerait pas de pourvoi en cassation au nom de ses clients, en indiquant qu'ils avaient «d'autres priorités». «C'est un soulagement, ça fait huit ans qu'on se sent persécuté par la justice. On n'a rien fait de mal et, aujourd'hui, c'est enfin reconnu», a déclaré Damien Lef-

vre, connu sous le nom de Damien Rieu, ancien porte-parole de Génération Identitaire, poursuivi dans cette affaire. «C'est la conclusion d'un marathon judiciaire qui dit la justice sur la forme mais aussi sur le fond. Mon client a toujours invoqué sa liberté d'expression», a réagi l'avocat angoumoisien François des Minières, qui défendait un des prévenus.

## Économie

# Le groupe Vivr'énergies, ex-Sweetcom, sauvé

Il manquait la décision de la banque Palatine, banque des entreprises de taille intermédiaire, pour boucler le plan de restructuration (1) qui doit remettre sur rails le groupe Vivr'énergies, le nouveau nom de Sweetcom, la société créée en 2002 par Raphaël Mignon à Laprade, à côté d'Aubeterre, devenue un groupe prospère aux multiples marques avant de vivre une période de fortes turbulences depuis 2018 marquée par une condamnation en justice. Finalement, Christophe Béranger, le patron de PMA, cabinet de restructuration et retournement d'entreprises, nommé président du groupe en février dernier, a annoncé aux salariés par mail - le mode de communication privilégié depuis quelques mois - qu'«un consensus avait fini par se dégager parmi les créanciers afin que la restructuration financière de l'entreprise puisse être mise en œuvre». Il ajoute que cet épilogue «vient clore une période d'instabilité (...)». Cette victoire est aussi, d'abord et avant tout la vôtre.» Christophe Béranger fait savoir par ailleurs qu'il «ne

souhaite pas communiquer davantage pour le moment». La nouvelle est un soulagement pour les 330 salariés actuels. «On vient de vivre plusieurs mois très tendus. On en veut beaucoup à Raphaël Mignon qui a pensé d'abord à lui pendant cette période», souligne un salarié qui veut rester anonyme. Il ajoute: «On a appris qu'il serait en train d'acheter une société de transport dans la région lyonnaise». Fin mai, les salariés - dont une partie est encore en activité partielle -, qui avaient déjà subi des retards de salaires ces derniers mois, n'avaient reçu qu'un tiers de leur salaire. Dans le mail de jeudi soir, le président rassure: «Les payes de mai ont été régularisées. L'entreprise prendra en charge les frais bancaires du personnel résultant du retard du versement des salaires».

(1) La restructuration d'environ 7 millions d'euros a été réalisée avec l'appui de partenaires financiers (Banque publique d'investissement, le fonds d'investissement Aquiti et plusieurs banques). Raphaël Mignon aurait apporté sans contrepartie l'immobilier d'entreprise valorisé à 2,5 millions d'euros.

## ■ TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

### Une collision entre une moto et une voiture fait deux blessés au Pont-Sigoulant

Il était un peu plus de 18h lorsqu'un motard, qui circulait sur la RN 141 dans le sens Limoges-Angoulême, est entré en collision avec un véhicule léger au lieu-dit Le Pont-Sigoulant, sur la commune de Terres-de-Haute-Charente-Roumazières. Le motard de 58 ans, originaire du Grand-Angoulême, doublait la file de voiture qui circulait dans son sens de circulation. Il n'a pas vu la voiture qui tournait sur la gauche pour emprunter un raccourci lui permettant de contourner l'agglomération de Roumazières. Le choc a été violent. Le motard a été blessé aux jambes. Il a été transporté au centre hospitalier d'Angoulême par les pompiers. Le conducteur de la voiture, plus légèrement blessé, a été transporté à Confolens. Les centres de secours de Terres-de-Haute-Charente, Chasseneuil et Saint-Claud ont été mobilisés. Les gendarmes de Chasseneuil ont assuré la sécurité sur la RN 141, très fréquentée à cette heure de la journée. D'importants bouchons se sont formés de part et d'autre de l'accident.

## ■ CHARENTE

### Sécheresse: les sinistrés charentais outrés par la réponse de la secrétaire d'Etat

L'association charentaise des sinistrés de la sécheresse (ASSPB16) a réagi dans un communiqué aux précisions de la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon au sujet du dispositif d'aide aux victimes de la sécheresse de 2018 dans les communes non reconnues en état de catastrophe naturelle (lire notre édition du 17 juin). «Nous trouvons sa réponse scandaleuse.» L'association s'interroge sur les critères sur lesquels les autorités s'appuieront pour définir les propriétaires aux revenus très modestes et les bâtiments ayant subi des dommages très sévères les rendant impropres à l'occupation. «Les sinistrés qui vivent dans des maisons cassées depuis 2016, doit-on les laisser vivre dans des lieux impropres à l'occupation sans que ni les assurances ni l'Etat ne leur vienne en aide?» L'association envisage d'organiser de nouveau des réunions, mais pas avant septembre.

Gaël & Pierre  
Les frères saveurs

Voûil-et-Giget

## FRAISES TOMATES LEGUMES DE SAISON...

FERMÉ LES JOURS FÉRIÉS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 14H30 À 19H

VENTE A LA FERME - 06 64 77 05 40